

DEL/2024/AS/19
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
PROGRAMMATIONS ANNUELLES CONTRACTUELLES POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT DE VILLE 2024

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers des différentes thématiques déclinées notamment dans le cadre des contractualisations signées avec différents partenaires financiers institutionnels. Ces contractualisations se déclinent en Contrat de Ville, Fonds Ministériel pour la Sécurité et la Prévention Routière, Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Dispositif de Réussite Educative et Convention Territoriale Globale.

Les engagements comptables et opérationnels des signataires sont concrétisés par tranche annuelle sur la base d'une programmation établie conjointement entre les partenaires de chaque contrat.

Les actions concernées par le Contrat de Ville sont récapitulées dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Il convient donc, dans un premier temps, que le Conseil Municipal se prononce sur la réalisation des différentes actions présentées au titre de l'année 2024 du Contrat de Ville.

Le Conseil Municipal du 21 février 2024 a déterminé souverainement les subventions 2024 qu'il souhaitait attribuer aux associations dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet. Cette attribution a concerné en partie les associations dont les actions ont été retenues dans ces dispositifs contractuels.

D'une manière générale, pour les actions entrant dans les dispositifs contractuels, leur financement est subordonné aux accords de subvention des autres partenaires co-financeurs de celles-ci. Dans ce cadre, et conformément aux règles du contrôle des financements publics, la Ville de Hem doit contractualiser avec les associations afin d'accompagner financièrement les actions des associations, qu'elles soient maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage. Ces modalités de partenariat et de financement sont détaillées dans la trame de la convention ci-après, dont le modèle sera proposé à la signature de toutes les associations reprises dans l'annexe de programmation.

Conformément aux conventions signées avec les Associations, la Ville de Hem se réserve donc le droit de ne pas participer au financement d'actions entrant dans de tels dispositifs, dès lors qu'un des autres financeurs n'accorderait pas son concours financier à la réalisation desdites actions.

Vu l'avis du Conseil Citoyen réuni en date du 27 janvier 2024

Vu l'avis conforme de la commission Actions sociales, Logement et Politique de la Ville, du 23 janvier 2024,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe et les orientations des différentes actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Fonds Ministériel pour la Sécurité et Prévention routière ;

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoint au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoint au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

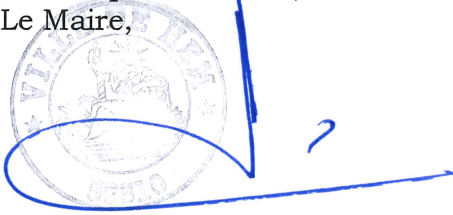
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT

- D'adopter le principe d'un financement de la fraction intitulée « Part Ville », correspondant aux actions de chacune des associations retenues par la Ville, selon le principe de conventions signées avec chacune d'entre elles et dans le cadre et les limites de la délibération générale d'attribution des subventions au titre de l'année budgétaire 2024 ;
- D'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer les conventions financières avec chacune des associations dont les actions ont été retenues ;
- D'autoriser Monsieur LE MAIRE à percevoir et encaisser les recettes liées au Contrat de Ville.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official seal. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE...'. The signature is a large, stylized cursive mark.

En annexes

Modèle de convention financière

Tableau de programmation du contrat de ville 2024

Remarques du Conseil Citoyen.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 059-215902990-20240123-DEL2024AS19_1-DE